

Permanence d'un opticien mobile à la mairie de Muzy le lundi 27 Mars.  
Prise de rdv au secrétariat au 02.37.43.52.15 ou  
commune.muzy@orange.fr

## Un service unique : le Service en Santé Visuelle Mobile<sup>(3)</sup>

### UN ACCOMPAGNEMENT EN 5 ÉTAPES

#### 1. Déplacement sur rendez-vous

- Organisation de permanences régulières en collaboration avec le personnel soignant.

#### 2. Bilan visuel

- Dépistage, prévention, vérification des acuités visuelles et des lunettes actuelles du résident<sup>(4)</sup>.
- Évaluation des conditions de vie.

#### 5. Livraison & suivi

- Livraison, ajustage et mise en situation de la nouvelle paire de lunettes.
- Suivi régulier de la santé visuelle du résident.



**VOTRE OPTICIEN MOBILE**  
Coordinateur en santé visuelle

#### 3. Proposition d'un équipement adapté

- Conseil et proposition d'un nouvel équipement adapté au budget, aux besoins, aux activités et à l'environnement du résident.
- Remise d'un devis gratuit sans engagement.

#### 4. Coordination en santé visuelle

- Échanges réguliers avec les responsables légaux.
- Remise d'un compte-rendu au personnel soignant.
- Suivi de la prise en charge auprès des médecins.
- Prise de contact avec l'ophtalmologiste en cas de doutes sur la présence de pathologies oculaires.